

par correspondance et au moyen de cartes de crédit. Il va sans dire que dans ce genre de rapport direct avec le public, la vitesse et l'efficacité seraient primordiales. A cet égard, Information Canada a fait beaucoup de progrès au cours des derniers mois, grâce à la collaboration d'experts de l'extérieur, et nous espérons que ces améliorations vont se poursuivre à mesure que l'organisation se professionnalise. Nous ajoutons toutefois, qu'Information Canada devrait éviter à stimuler la vente de livres particuliers étant donné que cela cause souvent des dépenses injustifiées.

Nous estimons que cette professionnalisation devrait s'étendre à la présentation des publications gouvernementales. Dans son rapport de 1969, le Groupe de travail sur l'information gouvernementale commentait:

«...l'absence d'une conception graphique dans les services d'information du gouvernement; de là, l'utilisation, dans une même publication, d'un trop grand nombre de caractères et de points d'imprimerie; l'usage impardonnable d'une grande variété de formats; des négligences dans la mention de la source de provenance pour chaque ministère; une impression inégale; un choix discutable des papiers; une mise en page médiocre; l'usage de la couleur et de la photographie aux seules fins de l'ornementation, plutôt que de la communication; et finalement un manque chronique d'imagination dans tout ce qui touche à l'aspect visuel de la communication.»

(Communiquer, I, 22)

Il y a eu des progrès depuis le rapport du Groupe de travail, *COMMUNIQUER*, relevant lui-même du mariage exubérant d'un style vif et d'un format sobre et logique. A cet égard, Information Canada devrait être en mesure de conseiller les éditeurs gouvernementaux, de les aider à rédiger leurs rapports et leurs études dans un style lisible et logique, à laisser tomber les chichis: papier de luxe, photos en couleurs, couvertures trop ornées, etc., et à distribuer ces publications dans les milieux appropriés. Nous n'avons que des éloges pour la pratique actuelle de distribuer gratuitement dans les bibliothèques des publications sélectionnées du gouvernement. C'est un moyen relativement peu coûteux et logique d'atteindre le public sans lui imposer de force du matériel.

Nous pensons que certaines publications d'intérêt général, essentielles pour l'information du public, devraient continuer à être diffusées gratuitement par les ministères, particulièrement lorsqu'elles concernent les lois d'urgence, la santé publique et la fiscalité; d'une façon ou d'une autre, c'est le public qui finit par payer.

Depuis l'époque des séances d'information et des communiqués, la communication entre le gouvernement et les clients a fait beaucoup de progrès au chapitre de la diffusion de l'information. C'est un phénomène souvent peu apprécié par les ministères. On entend encore des plaintes au sujet du volume considérable de verbiage gouvernemental qu'on dépose sans faire de distinction sur les bureaux des sénateurs, des députés de la Chambre des communes, des rédacteurs, des hauts-fonctionnaires et autres personnes qui ne portent